

FAMILLES RURALES
La Terrasse sur Dorlay - Doizieux
INSCRIPTION A L'ACCUEIL DE LOISIRS

REGLEMENT INTERIEUR

L'accueil de loisirs de La Terrasse/Dorlay / Doizieux est géré par une commission de bénévoles de L'AFR.

Il vous accueille à l'école de la Terrasse/Dorlay durant les petites vacances scolaires et les vacances d'été.

1. **Le fonctionnement**

Il est ouvert pendant les petites et grandes vacances scolaires et accueille les enfants de 3 à 14 ans.

Les enfants sont inscrits à la journée (avec repas) ou à la demi-journée (avec ou sans repas).

Les horaires de l'accueil de loisirs sont les suivants :

- Journée avec repas : 8h00 - 18h00
- Matinée sans repas : 8h00 - 12h00
- Matinée avec repas : 8h00 - 13h00
- Après-midi sans repas : 13h30 – 18h00

L'accueil des enfants s'effectue entre 8h00 et 10h et les parents sont invités à venir les chercher entre 16h30 et 18h00. (Hors sorties)

Pour le bon déroulement des activités de groupe ainsi que des sorties, il est impératif de respecter les heures de début et fin de séance.

2. **Les inscriptions**

Pour inscrire vos enfants aux activités de l'accueil de loisirs il vous faudra remplir et mettre à jour chaque année le **dossier administratif de la famille**

- ⇒ Fiche Autorisation parentale
- ⇒ Fiche sanitaire de l'enfant
- ⇒ Quotient familial CAF (**à fournir à chaque période de vacance**)
- ⇒ Règlement intérieur **signé**

Aucun enfant ne sera admis sans inscription

L'inscription ne sera validée qu'après **réception du paiement**.

Les inscriptions se font à la journée ou la ½ journée avec une priorité pour les sorties pour les familles mettant leur(s) enfant(s) **au minimum 2 jours par semaine**.

En cas de divorce ou de séparation, les coordonnées des deux parents sont souhaitables.

Les parents sont tenus d'informer les responsables dans les meilleurs délais de tout changement d'adresse ou de coordonnées téléphoniques.

L'inscription des enfants en situation de handicap est possible après discussion avec les membres de la commission et le directeur du centre de loisirs ainsi qu'en fonction des possibilités d'accueil des locaux.

3. Encadrement et activités

La gestion du centre de loisirs est assurée par un directeur (trice) et des animateurs qualifiés, stagiaire.

Les activités sont développées dans le cadre d'un projet pédagogique et éducatif consultable par les familles.

Ils se veulent attentifs à l'éveil des enfants, à l'autonomie, au respect des personnes et des biens à la vie collective et à l'hygiène.

a) Activités

Un programme à la carte pour les après-midi : atelier libre, activité et piscine.

- Si le temps le permet, des jeux d'eau ainsi que des piscines seront mis en place tout au long des vacances.
- Pour cela nous vous demandons de prévoir les maillots de bain et serviette de bain. (Possibilité de laisser un sac avec le nécessaire au centre)

ATTENTION : SINON PAS DE PISCINE, NI DE JEUX D'EAU

b) Sorties

La direction se réserve le droit d'annuler toutes sorties par manque d'effectifs

Pour les sorties une tenue adéquate est exigée.

Les enfants doivent être **OBLIGATOIREMENT EQUIPES D'UN SAC A DOS** qui doit contenir :

- une gourde
- un pique-nique
- une casquette

(Si possible de la crème solaire)

Les enfants peuvent avoir de l'argent

Les enfants seront transporté en minibus 9 places conduit par les animateurs où

Par un transporteur « la société CHAZOT »

Pour les sorties familiales qui sont mis en place,
Les parents et toutes autres personnes de la famille sont les bienvenues

- Une majoration sera demandée aux familles pour les sorties
- Pour les sorties les repas seront tiré du sac : pique-nique

- Les goûter seront pris en charge par le centre de loisirs
- Les parents désirant accompagner leurs enfants devront s'acquitter du prix d'entrée de la sortie ainsi que de la majoration pour le transport.

4. Les conditions d'annulation

Toute absence pour maladie de l'enfant pourra être remboursée sur présentation d'un certificat médical.

Aucun remboursement ne sera accordé pour annulation non justifiée médicalement après la date de clôture des inscriptions

5. L'arrivée et le départ des enfants

L'arrivée et le départ de l'enfant à l'accueil de loisirs, devront être signalés par les parents et émargés sur le cahier de présence détenu par les animateurs, faisant foi pour le décompte des heures de garderie qui seront facturées.

L'enfant pourra repartir avec les personnes désignées sur la fiche d'inscription

Un enfant ne pourra rentrer seul à la fin des activités que si cela est notifié lors de l'inscription ou sur décharge écrite des parents pour une sortie exceptionnelle.

S'ils doivent participer à une activité en dehors du centre pour la journée ils ne pourront pas être inscrits en demi-journée.

6. Les tarifs de facturation et modes de paiement

Voir la feuille de tarifs (fonctions de votre quotient familial) votée chaque année par le Conseil d'Administration.

Les factures regroupant les jours de présence de l'enfant, les repas et la majoration pour les sorties, les séances de garderie, peuvent être établis à la demande.

Le règlement est à effectuer lors de l'inscription

- Par chèque bancaire À l'ordre de « Centre de Loisirs Terrazioux AFR »
- Par chèques vacances
- Espèces
- Par virement bancaire
- Par chèque CESU

Nous ne rendons pas d'argent sur les chèques-vacances

Les familles doivent donc régler le montant exact de la facture en faisant l'appoint par chèque ou espèces.

Votre facture vous permet de bénéficier d'aide de comités d'entreprise ou de crédit d'impôt pour dépenses de frais de garde d'enfant de moins de 7 ans (frais de repas exclus).

7. L'assurance

L'Association Familles Rurales souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile et individuelle accident.

La perte, le bris, la détérioration ou le vol d'objets personnels ne sont pas couverts, et l'association se décharge de toute responsabilité.

Toute inscription à l'accueil de loisirs est subordonnée à la possession d'une carte d'adhésion souscrite dans une association du réseau Familles Rurales. La carte couvre la période du 1^{er} JANVIER au 31 DECEMBRE.

Elle vous assure en responsabilité civile et vous apporte une garantie individuelle accident.

Selon l'article L 227-5, nous informons les parents qu'ils ont la possibilité de consulter l'attestation d'assurance correspondante aux garanties proposées par l'association Familles Rurales, en outre, c'est à vous de couvrir votre enfant avec une assurance complémentaire personnelle, si vous souhaitez des garanties complémentaires.

8. L'hygiène et la sécurité

Aucun médicament ne pourra être administré sans prescription médicale.
(Homéopathies, doliprane,)

Les médicaments doivent être fournis par les parents avec **l'ordonnance**.

Si l'enfant est malade pendant le temps d'accueil les parents en seront avertis, afin que l'enfant puisse être récupéré dans les plus brefs délais.

Toute maladie contagieuse ou parasitaire doit être signalée.

9. Le respect des règles de vie

Tout acte de violence, toute discrimination de quelque type que ce soit, tout manque de respect, tout refus de se conformer aux règles dictées par les responsables adultes de l'accueil de loisirs sera signifié à la famille.

Suivant la gravité des faits l'équipe d'encadrement pourra envisager de prendre des mesures pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive de l'accueil de loisirs sans remboursement.

10. L'information

Les parents sont invités à consulter le site internet de l'AFR et les différentes informations affichées à l'entrée de l'école.

www.famillesrurales.org/terrasse-sur-dorlay

11. L'acceptation

Le règlement intérieur est remis chaque année avec le dossier d'inscription aux parents qui devront le signer avec la mention « Lu et Approuvé ».

Le seul fait d'inscrire un enfant au centre de loisirs constitue pour les parents une acceptation de ce règlement et des tarifs en vigueur.

Fait à La Terrasse sur Dorlay le 15 juin 2012 modifié le 07/06/2019

(à joindre lors de l'inscription de votre enfant)

Je soussigné(e), (M ou Mme)....., responsable légal de l'enfant certifie avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et y adhère sans aucune restriction.

Fait àle

Signature du responsable légal :